

en  
sa  
tt

ÉCOLE  
NATIONALE SUPÉRIEURE  
DES ARTS ET TECHNIQUES DU  
THÉÂTRE

# CONCOURS 2023

Guide d'aide à l'inscription

Formation initiale

ENSATT

## Table des matières

<b>1. AVANT LES INSCRIPTIONS</b> .....	<b>1</b>
<b>Prérequis</b> :.....	<b>1</b>
a. <b>Âge</b> .....	<b>1</b>
b. <b>Connaissance, diplôme et expérience</b> .....	<b>2</b>
<b>Pièces à fournir</b> .....	<b>2</b>
<b>Droits d'inscription</b> .....	<b>3</b>
<b>2. LES INSCRIPTIONS</b> .....	<b>3</b>
<b>Création de l'espace candidat</b> .....	<b>3</b>
<b>Dossier d'inscription</b> .....	<b>4</b>
a. <b>Création et validation de dossier.</b> .....	<b>5</b>
b. <b>Remplissage des dossiers</b> .....	<b>6</b>
c. <b>Validation définitive des dossiers</b> .....	<b>7</b>
<b>Recevabilité administrative</b> .....	<b>7</b>
<b>3. APRES LES INSCRIPTIONS</b> .....	<b>7</b>
<b>Commission de candidature</b> .....	<b>7</b>
<b>Epreuves de concours</b> .....	<b>8</b>
a. <b>Epreuves et jury d'admissibilité</b> .....	<b>8</b>
b. <b>Convocation</b> .....	<b>8</b>
<b>ANNEXE 1. PIECES D'IDENTITE VALABLES POUR L'INSCRIPTION AUX CONCOURS ENSATT</b> <b>10</b>	
<b>ANNEXE 2. CERTIFICAT JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE</b> .....	<b>10</b>
<b>ANNEXE 3. PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES</b> .....	<b>11</b>
<b>Nous contacter</b> .....	<b>22</b>
<b>Accès à l'ENSATT</b> .....	<b>23</b>

### 1. AVANT LES INSCRIPTIONS

Avant de commencer votre inscription, assurez-vous que vous remplissez les prérequis demandés et que vous êtes en possession de toutes les pièces nécessaires.

#### Prérequis :

##### a. Âge

Pour pouvoir vous inscrire à un concours d'entrée de l'ENSATT, vous devez, **sans dérogation possible**, avoir au moins **18 ans** au 1<sup>er</sup> septembre de l'année du concours pour tous les parcours.

## b. Connaissance, diplôme et expérience

Il est important que vous ayez des connaissances spécifiques relatives à chaque concours auxquels vous souhaitez candidater. Pensez à consulter les fiches concours. Elles vous indiqueront les connaissances nécessaires pour chacun des parcours.

Le concours Jeu est ouvert aux candidats de niveau BAC. Le concours Direction technique est ouvert aux candidats de niveau BAC+3 (diplôme sanctionnant 3 années d'études supérieures ou 180 crédits ECTS). Tous les autres concours requièrent un niveau BAC +2 (diplôme sanctionnant 2 années d'études supérieures ou 120 crédits ECTS).

Pour vous inscrire au concours Jeu, vous devez pouvoir justifier d'au moins deux années de formation théâtrale dispensées par un professionnel dans le cadre d'un conservatoire de théâtre, d'une école d'art dramatique, d'un cours privé de théâtre.

Pour vous inscrire au concours Administration du spectacle vivant, vous devez justifier d'expériences au sein de structures professionnelles de spectacle vivant (stages, activités diverses, rencontres dans le domaine de l'administration, de la gestion, des relations publiques, de la billetterie, de la logistique de production ou de diffusion, etc...).

Votre expérience est un atout à mettre en avant dans votre CV, votre lettre de motivation et vos attestations d'études ou de pratique en rapport direct avec les professions auxquelles prépare l'école.

### Pièces à fournir

Nous vous conseillons de scanner les pièces à fournir avant de commencer l'inscription car elles devront être importées dans votre espace de candidature. Pour connaître la liste exacte des éléments demandés pour chaque parcours, veuillez consulter les fiches relatives aux pièces justificatives présentes sur le site [www.ensatt.fr](http://www.ensatt.fr), rubrique **concours**.

- C.V. (curriculum vitae) avec photo
- Lettre de motivation (manuscrite ou dactylographiée)
- Pièce d'identité (voir **annexe 1**) = **Attention pour la CNI merci de transmettre le recto et le verso.**
- Certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté ou attestation de recensement pour le service national, **pour les candidats français uniquement** (voir **annexe 2**)
- Diplôme du Baccalauréat ou équivalence
- Diplôme niveau BAC + 2 ou équivalence / Diplôme niveau BAC + 3 ou équivalence (pour le concours Direction technique)
- Autres diplômes ou attestation de réussite
- Certificat de scolarité pour les études en cours

- Justificatif obligatoire de formation théâtrale = **pour le concours Jeu uniquement**
- Éventuellement attestations d'études ou de pratique en rapport direct avec les professions auxquelles prépare l'école
- Diplôme d'étude en langue française (DELF) niveau B2 (parcours Jeu uniquement) ou C1 (autres parcours) pour les **candidats de nationalité étrangère excepté les ressortissants des pays où le français est la langue officielle.**<sup>1</sup>

Tous les documents en langue étrangère devront être fournis en version plurilingue ou traduits en français par un traducteur assermenté.

## Droits d'inscription

Les droits d'inscription s'élèvent à **75 euros par concours** et sont égaux pour tous les candidats. Ils peuvent être réglés soit par :

- Carte Bancaire (paiement en ligne)
- Chèque signé et libellé obligatoirement, à l'ordre de « L'AGENT COMPTABLE DE L'ENSATT » en indiquant au dos vos nom, prénom, concours et numéro d'inscription
- Virement (RIB téléchargeable sur le site [www.ensatt.fr](http://www.ensatt.fr)) en indiquant dans le libellé du virement vos nom, prénom, concours et numéro d'inscription
- Mandat poste international pour les inscriptions provenant de l'étranger. (Joindre une photocopie du récépissé)

Le paiement par chèque ou mandat est à envoyer par courrier avant le **8 décembre 2022 inclus pour le concours Jeu et le 2 février 2023 inclus pour les autres concours**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse de l'école :

ENSATT – Bureau des CONCOURS  
4 rue Sœur Bouvier  
69322 LYON Cedex 05 – France

*Un envoi en lettre recommandée ou courrier suivi est fortement conseillé.*

## 2. LES INSCRIPTIONS

### Création de l'espace candidat

En cliquant sur le lien d'inscription depuis le site de l'ENSATT, rubrique Concours (<http://www.ensatt.fr/index.php/concours>), vous pourrez commencer votre pré-inscription.

---

<sup>1</sup> Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée-Conakry, Guinée équatoriale, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maurice, Monaco, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Vanuatu.

Inscription Concours d'entrée

Enregistrer Annuler

Inscription Candidat

Pour pouvoir s'inscrire à un concours, vous devez être inscrit à l'espace Candidat.  
Les candidats aux concours d'entrée à l'ENSATT doivent, sans dérogation possible, être âgé(s) de plus de 18 ans au 1er septembre de l'année du concours

Civilité :  Nom :  Prénom :

Date de naissance :  Email :

Merci de bien vérifier l'email saisi ci-dessus. Il vous servira d'identifiant pour accéder à l'espace candidat.

Merci de renseigner ci-dessous votre mot de passe et de le confirmer (10 caractères avec au moins 1 chiffre, 1 lettre majuscule et un caractère spécial).

Mot de passe :

Confirmer mot de passe :

Conditions Générales de Services ENSATT

J'accepte les conditions générales de services de l'ENSATT

J'accepte que l'ENSATT m'envoie des emails dans le cadre de mon inscription

Vous devrez impérativement remplir tous les champs demandés.

Prêtez une attention toute particulière à la saisie de votre adresse email, car **celle-ci vous servira d'identifiant**.

Le mot de passe que vous choisirez devra comporter **au moins 10 caractères dont au moins un chiffre, une lettre majuscule et un caractère spécial**.

Une fois vos informations enregistrées, un email vous sera envoyé confirmant la création de votre espace candidat.

Si vous ne recevez pas cet email, pensez à vérifier dans les courriers indésirables de votre boîte mail.

En entrant votre identifiant et votre mot de passe, vous pourrez désormais accéder à votre espace candidat.

Si, en essayant de vous connecter à votre espace candidat, le message suivant apparaît : « Vous n'êtes pas autorisé à vous connecter », vérifiez que vous avez écrit correctement votre identifiant et/ou votre mot de passe.

En cas d'oubli du mot de passe, cliquez sur l'onglet « Mot de passe oublié » : vous recevrez alors un courriel contenant un lien vous permettant de réactualiser votre mot de passe.

**Attention** : Vous ne pourrez pas créer d'espace candidat si vous ne respectez pas les conditions d'âges requises.

## Dossier d'inscription

Pendant toute la durée de l'ouverture des inscriptions administratives, vous pourrez accéder à votre portail candidat, soit en cliquant sur le lien figurant dans le mail d'inscription que vous avez reçu, soit en cliquant sur le lien « se connecter à son portail candidat » depuis le site de l'ENSATT, rubrique Concours (<http://www.ensatt.fr/index.php/concours>).

**Attention les périodes d'inscriptions sont différentes selon les concours :**

- Du 8 novembre 2022 à midi au 8 décembre 2022 à midi pour le concours Jeu.

- Du 5 janvier 2023 à midi au 2 février 2023 à midi pour les autres concours.

### a. Création et validation de dossier.

Pour commencer votre inscription, cliquez sur l'onglet « Konosys » situé en haut à gauche de l'écran. Vous parviendrez sur la première page des inscriptions.



**BIENVENUE SUR LE PORTAIL DE CANDIDATURE ENSATT.**  
(Ecole Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre)  
*Pour commencer votre inscription, cliquez sur « Konosys » en haut à gauche.*

Sur cette page, vous pourrez créer votre dossier candidat en fonction du ou des concours qui vous intéresse(nt). Pour cela, cliquez sur l'onglet « Créer un dossier de candidature ».



Vous devrez compléter l'intégralité du dossier et importer toutes les pièces demandées avant validation définitive. Il ne vous sera plus possible de le modifier après validation. Si vous avez validé définitivement votre dossier par erreur, merci de contacter le bureau des concours : [concours@ensatt.fr](mailto:concours@ensatt.fr).

S'il vous manque des informations ou des documents, vous avez la possibilité d'enregistrer vos données sur chaque page et de les valider ultérieurement. Pour des questions de sécurité, au-delà de 20 minutes d'inactivité, vous serez automatiquement déconnecté de votre portail. Nous vous conseillons donc d'enregistrer régulièrement votre dossier afin d'éviter de perdre des données.

Lors de la création de votre dossier, un numéro d'inscription vous sera attribué. À chaque dossier de concours créé, un numéro de dossier est généré. Vous pouvez le retrouver à tout moment sur la page d'accueil de votre portail candidat. Ce numéro d'inscription spécifique par dossier vous accompagnera tout au long de votre parcours de candidature.

ent1 ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET MÉTIERS DU THÉÂTRE

Konosys | ENSATT | Non visible | Inscription

inscription aux concours

Les candidats aux concours d'entrée à l'ENSATT doivent, sans dérogation possible, être âgés de plus de 18 ans au 1er septembre de l'année du concours

Candidatures à l'école : ENSATT | Civilité : M. | Nom : ENSATT

Prénom : Test21993

LISTE DES CONCOURS POSTULÉS

Concours	Statut Dossier	Numero inscription
Administrateur - Administratrice de Spectacle Vivant 2021	Dossier complet	50564625
Acteur - Actrice 2021	Dossier validé par le candidat	50564633

Appeler Inscription Concours | Valider | Déconnexion

Après validation définitive d'un dossier, un email de confirmation contenant un récapitulatif des informations saisies vous sera envoyé.

Vous pouvez candidater à plusieurs concours et donc créer autant de dossiers que de concours auxquels vous désirez postuler, à condition que les calendriers d'épreuves soient parfaitement compatibles. Aucun aménagement ne sera possible.

Les droits d'inscription de 75€ sont valables pour un seul concours. En cas de multiplication des dossiers de candidature, vous devrez donc nous faire autant de règlements distincts que de concours et numéro d'inscription.

## b. Remplissage des dossiers

4 étapes sont nécessaires au bon remplissage du dossier :

1. Candidats/ Etat-civil
2. Parents / Informations
3. Diplôme
4. Communication et pièces administratives

ent1 ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET MÉTIERS DU THÉÂTRE

Konosys

Modification du dossier

- Candidat - Etat civil
- Parents - Informations
- Diplômes
- Communication et pièces administratives

Vous êtes priés de remplir tous les champs.

Dans la première partie « Candidats/ Etat-civil », **veillez à bien noter la bonne adresse mail car c'est cette adresse que nous utiliserons pour toutes nos communications y compris l'envoi des convocations.**

Les champs obligatoires à compléter sont indiqués par un fond rouge ou par une étoile rouge.

### Quelques précisions :

Nom d'usage : si vous n'avez pas de nom d'usage, merci de remettre dans cette case votre nom de naissance.

Numéro INE : le N° INE est un Identifiant National Etudiant unique. Vous trouverez ce numéro sur le relevé de notes du baccalauréat français. Il est appelé également N° BEA.

Dans la seconde partie « Parents / Informations », l'onglet « Catégorie professionnelle » est obligatoire. Pour le renseigner, vous trouverez en pièce annexe une liste plus détaillée des métiers par catégories professionnelles. (Voir **annexe 3**). Si vous ne souhaitez rien renseigner, vous choisirez « **NON RENSEIGNE (INCONNU OU SANS OBJET)** »

Plusieurs formats sont autorisés pour les documents à importer (pdf, doc, xls, jpg, png, etc.). **La taille maximale autorisée par fichier est de 3Mo.**

Dans cette même partie, vous pourrez à tout moment, visualiser les informations que vous aurez saisies en cliquant sur l'onglet « Fiche synthèse ».

Cette fiche synthèse vous sera aussi envoyée par email une fois que vous aurez validé votre dossier.

**Attention** : Nous ne traiterons pas les pièces justificatives envoyées par courrier. Elles doivent être importées impérativement dans le portail de candidature. Seuls les règlements des droits d'inscription par chèque ou mandat et les dossiers artistiques de certains concours doivent être envoyés par voie postale.

### c. Validation définitive des dossiers

Afin que les dossiers puissent être étudiés par la gestionnaire administrative des concours relatifs au parcours demandé, il est impératif que vous validiez définitivement votre dossier, en cliquant sur le bouton « Valider définitivement le dossier » situé sur l'onglet « Communication et pièces administratives ».

## Recevabilité administrative

Les informations saisies dans les dossiers validés sont examinées par la gestionnaire administrative des concours, qui peut être amenée, le cas échéant, à vous demander des compléments de dossier.

## 3. APRES LES INSCRIPTIONS

### Commission de candidature

Si votre dossier administratif est recevable, votre candidature passera devant une commission d'examen qui déterminera si vous êtes autorisé à concourir.



Si vous êtes autorisé à concourir, vous recevrez une convocation par courrier électronique pour les épreuves que vous aurez à passer.

Dans le cas contraire, vous pourrez demander le remboursement de vos frais d'inscription, en fournissant vos coordonnées bancaires. A contrario, aucun frais ne sera remboursé à un candidat qui a été autorisé à concourir. Attention : les demandes de remboursement doivent intervenir avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année du concours.

## Epreuves de concours

Les modalités d'épreuves sont spécifiques et changent en fonction des concours. **Les fiches concours**, disponibles sur le site Internet de l'ENSATT, indiquent quelles sont les différentes phases du recrutement ainsi que les modalités d'épreuves.

Vous pouvez vous aider **des annales** en ligne ainsi que des **bibliographies** afin de préparer au mieux les concours.

### a. Epreuves et jury d'admissibilité

Un dossier artistique doit être envoyé par courrier, entre **le 5 janvier 2023 et le 9 mars 2023 inclus**, cachet de la Poste faisant foi, pour les parcours Scénographie, Conception costume.

Un envoi en lettre recommandée ou courrier suivi est conseillé. Tout dossier non conforme ou hors délai sera invalide.

Un dossier artistique doit être envoyé par courrier électronique à l'adresse : [concours@ensatt.fr](mailto:concours@ensatt.fr), avec demande d'accusé de réception entre **le 5 janvier 2023 et le 9 mars 2022 inclus**, date limite (date d'envoi du mail faisant foi) pour le parcours Conception lumière.

Tout dossier non conforme ou hors délai sera invalide.

Ces dossiers artistiques seront examinés par un jury d'admissibilité qui déterminera si vous êtes admissible aux épreuves suivantes.

### b. Convocation

Vous recevrez une convocation pour les épreuves sur site, que vous devrez apporter le jour des examens avec une pièce d'identité. Sur votre convocation, vous trouverez un plan indiquant comment venir à l'ENSATT. Il est important de vérifier les horaires et disponibilité des transports pour respecter les horaires sur votre convocation.

Toutes les épreuves ont lieu dans les locaux de notre établissement, à l'exception du concours Jeu où une partie du concours sera proposé à l'extérieur (**voir fiche concours**).

Assurez-vous de pouvoir être présent à chacune des étapes du concours.

A l'issue des épreuves sur site, les listes des candidats admissibles ou admis seront affichées à l'ENSATT et/ou sur le site internet de l'école.

## ANNEXE 1. PIÈCES D'IDENTITÉ VALABLES POUR L'INSCRIPTION AUX CONCOURS ENSATT

- Carte nationale d'identité recto-verso (en cours de validité ou périmée)
- Passeport (en cours de validité ou périmé)
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Carte vitale avec photo (en cours de validité)
- Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État (en cours de validité)
- Livret de circulation (en cours de validité)
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires (en cours de validité)
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photo (en cours de validité)
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo (en cours de validité)
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire (en cours de validité)

## ANNEXE 2. CERTIFICAT JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

En fonction de votre âge vous pouvez nous fournir d'autres documents en remplacement du Certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté ou attestation de recensement pour le service national. (**Candidats français uniquement**).

Pour toute demande concernant ces documents, merci de vous adresser au Centre du service national du département dont vous dépendez.

Avant 18 ans	<ul style="list-style-type: none"><li>– Attestation de recensement</li><li>– ou certificat individuel de participation à la JDC</li><li>– ou attestation individuelle d'exemption à la JDC</li><li>– ou attestation de situation administrative (en cas de perte ou de vol)</li></ul>
De 18 ans à 24 ans	<ul style="list-style-type: none"><li>– Certificat individuel de participation à la JDC</li><li>– ou attestation individuelle d'exemption à la JDC</li><li>– ou attestation de situation administrative (en cas de perte ou de vol)</li><li>– ou attestation provisoire (en cas d'attente de la convocation)</li></ul>
À partir de 25 ans	Aucun

# ANNEXE 3. PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Détail des catégories utilisées :

## **AGRICULTEURS EXPLOITANTS**

Agriculteurs sur petite exploitation de céréales-grandes cultures  
Maraîchers, horticulteurs sur petite exploitation  
Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers, sur petite exploitation  
Éleveurs d'herbivores, sur petite exploitation  
Éleveurs de granivores et éleveurs mixtes, sur petite exploitation  
Agriculteurs sur petite exploitation sans orientation dominante  
Agriculteurs sur moyenne exploitation de céréales-grandes cultures  
Maraîchers, horticulteurs sur moyenne exploitation  
Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers, sur moyenne exploitation  
Éleveurs d'herbivores sur moyenne exploitation  
Éleveurs de granivores et éleveurs mixtes, sur moyenne exploitation  
Agriculteurs sur moyenne exploitation sans orientation dominante  
Entrepreneurs de travaux agricoles à façon, de 0 à 9 salariés  
Exploitants forestiers indépendants, de 0 à 9 salariés  
Patrons pêcheurs et aquaculteurs, de 0 à 9 salariés  
Agriculteurs sur grande exploitation de céréales-grandes cultures  
Maraîchers, horticulteurs, sur grande exploitation  
Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers, sur grande exploitation  
Éleveurs d'herbivores, sur grande exploitation  
Éleveurs de granivores et éleveurs mixtes, sur grande exploitation  
Agriculteurs sur grande exploitation sans orientation dominante

## **ARTISANS**

Artisans maçons  
Artisans menuisiers du bâtiment, charpentiers en bois  
Artisans couvreurs  
Artisans plombiers, chauffagistes  
Artisans électriciens du bâtiment  
Artisans de la peinture et des finitions du bâtiment  
Artisans serruriers, métalliers  
Artisans en terrassement, travaux publics  
Entrepreneurs en parcs et jardins, paysagistes  
Artisans mécaniciens en machines agricoles  
Artisans chaudronniers  
Artisans en mécanique générale, fabrication et travail des métaux (hors horlogerie et matériel de précision)  
Artisans divers de fabrication de machines  
Artisans de l'habillement, du textile et du cuir  
Artisans de l'ameublement  
Artisans du travail mécanique du bois  
Artisans du papier, de l'imprimerie et de la reproduction  
Artisans de fabrication en matériaux de construction (hors artisanat d'art)  
Artisans d'art  
Autres artisans de fabrication (y. c. horlogers, matériel de précision)  
Artisans boulangers, pâtisseries, de 0 à 9 salariés  
Artisans bouchers, de 0 à 9 salariés  
Artisans charcutiers, de 0 à 9 salariés  
Autres artisans de l'alimentation, de 0 à 9 salariés  
Artisans mécaniciens réparateurs d'automobiles  
Artisans tôliers-carrossiers d'automobiles  
Artisans réparateurs divers  
Conducteurs de taxis, ambulanciers et autres artisans du transport, de 0 à 9 salariés  
Artisans déménageurs, de 0 à 9 salariés  
Artisans coiffeurs, manucures, esthéticiens, de 0 à 9 salariés

Artisans teinturiers, blanchisseurs, de 0 à 9 salariés  
Artisans des services divers, de 0 à 9 salariés  
Transporteurs indépendants routiers et fluviaux, de 0 à 9 salariés  
Aides familiaux non-salariés ou associés d'artisans, effectuant un travail administratif ou commercial

### **COMMERCANTS ET ASSIMILES**

Petits et moyens grossistes en alimentation, de 0 à 9 salariés  
Petits et moyens grossistes en produits non alimentaires, de 0 à 9 salariés  
Petits et moyens détaillants en alimentation spécialisée, de 0 à 9 salariés  
Petits et moyens détaillants en alimentation générale, de 0 à 9 salariés  
Détaillants en ameublement, décor, équipement du foyer, de 0 à 9 salariés  
Détaillants en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage, de 0 à 9 salariés  
Fleuristes, de 0 à 9 salariés  
Détaillants en habillement et articles de sport, de 0 à 9 salariés  
Détaillants en produits de beauté, de luxe (hors biens culturels), de 0 à 9 salariés  
Détaillants en biens culturels (livres, disques, multimédia, objets d'art), de 0 à 9 salariés  
Détaillants en tabac, presse et articles divers, de 0 à 9 salariés  
Exploitants et gérants libres de station-service, de 0 à 9 salariés  
Exploitants de petit restaurant, café-restaurant, de 0 à 2 salariés  
Exploitants de petit café, débit de boisson, associé ou non à une autre activité hors restauration, de 0 à 2 salariés  
Exploitants de petit hôtel, hôtel-restaurant, de 0 à 2 salariés  
Exploitants de café, restaurant, hôtel, de 3 à 9 salariés  
Intermédiaires indépendants du commerce, de 0 à 9 salariés  
Agents généraux et courtiers d'assurance indépendants, de 0 à 9 salariés  
Agents de voyage et auxiliaires de transports indépendants, de 0 à 9 salariés  
Agents immobiliers indépendants, de 0 à 9 salariés  
Indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif, de 0 à 9 salariés  
Indépendants gestionnaires d'établissements privés (enseignement, santé, social), de 0 à 9 salariés  
Astrologues, professionnels de la parapsychologie, guérisseurs, de 0 à 9 salariés  
Autres indépendants divers prestataires de services, de 0 à 9 salariés

### **23 CHEFS D'ENTREPRISES DE 10 SALARIES OU PLUS**

Chefs de grande entreprise de 500 salariés et plus  
Chefs de moyenne entreprise, de 50 à 499 salariés  
Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés  
Chefs d'entreprise de l'industrie ou des transports, de 10 à 49 salariés  
Chefs d'entreprise commerciale, de 10 à 49 salariés  
Chefs d'entreprise de services, de 10 à 49 salariés

### **31 PROFESSIONS LIBERALES**

Médecins libéraux spécialistes  
Médecins libéraux généralistes  
Chirurgiens-dentistes (libéraux ou salariés)  
Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins)  
Vétérinaires (libéraux ou salariés)  
Pharmaciens libéraux  
Avocats  
Notaires  
Experts comptables, comptables agréés, libéraux  
Conseils et experts libéraux en études économiques, organisation et recrutement, gestion et fiscalité  
Ingénieurs conseils libéraux en études techniques  
Architectes libéraux  
Géomètres-experts, huissiers de justice, officiers ministériels, professions libérales diverses  
Aides familiaux non-salariés de professions libérales effectuant un travail administratif

### **33 CADRES DE LA FONCTIONS PUBLIQUES**

Personnels de direction de la fonction publique (Etat, collectivités locales, hôpitaux)  
Ingénieurs de l'Etat (y.c. ingénieurs militaires) et assimilés  
Ingénieurs des collectivités locales et des hôpitaux

Magistrats

Inspecteurs et autres personnels de catégorie A des Impôts, du Trésor et des Douanes

Cadres de la Poste

Cadres administratifs de France Télécom (statut public)

Autres personnels administratifs de catégorie A de l'Etat (hors Enseignement, Patrimoine, Impôts, Trésor, Douanes)

Personnels administratifs de catégorie A des collectivités locales et hôpitaux publics (hors Enseignement, Patrimoine)

Officiers des Armées et de la Gendarmerie (sauf officiers généraux)

Personnes exerçant un mandat politique ou syndical

### **34 PROFESSEURS, PROFESSIONS SCIENTIFIQUES**

Professeurs agrégés et certifiés de l'enseignement secondaire

Chefs d'établissement de l'enseignement secondaire et inspecteurs

Enseignants de l'enseignement supérieur

Professeurs et maîtres de conférences

Professeurs agrégés et certifiés en fonction dans l'enseignement supérieur

Personnel enseignant temporaire de l'enseignement supérieur

Chercheurs de la recherche publique

Directeurs et chargés de recherche de la recherche publique

Ingénieurs d'étude et de recherche de la recherche publique

Allocataires de la recherche publique

Psychologues spécialistes de l'orientation scolaire et professionnelle

Médecins hospitaliers sans activité libérale

Médecins salariés non hospitaliers

Internes en médecine, odontologie et pharmacie

Pharmaciens salariés

### **35 PROFESSIONS DE L'INFORMATION, DES ARTS ET DES SPECTACLES**

Bibliothécaires, archivistes, conservateurs et autres cadres du patrimoine (fonction publique)

Journalistes (y. c. rédacteurs en chef)

Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes

Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'éditions (littéraire, musicale, audiovisuelle et multimédia)

Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles

Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles

Artistes plasticiens

Artistes de la musique et du chant

Artistes dramatiques

Artistes de la danse, du cirque et des spectacles divers

Artistes de la danse

Artistes du cirque et des spectacles divers

Professeurs d'art (hors établissements scolaires)

### **37 CADRES ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX D'ENTREPRISES**

Cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises

Cadres chargés d'études économiques, financières, commerciales

Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers

Cadres spécialistes des ressources humaines et du recrutement

Cadres spécialistes de la formation

Juristes

Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)

Cadres des services financiers ou comptables des grandes entreprises

Cadres des autres services administratifs des grandes entreprises

Cadres des services financiers ou comptables des petites et moyennes entreprises

Cadres des autres services administratifs des petites et moyennes entreprises

Cadres de l'exploitation des magasins de vente du commerce de détail

Chefs de produits, acheteurs du commerce et autres cadres de la mercatique

Cadres commerciaux des grandes entreprises (hors commerce de détail)

Cadres commerciaux des petites et moyennes entreprises (hors commerce de détail)

Cadres de la publicité

Cadres des relations publiques et de la communication

Cadres des marchés financiers

Cadres des opérations bancaires  
Cadres commerciaux de la banque  
Chefs d'établissements et responsables de l'exploitation bancaire  
Cadres des services techniques des assurances  
Cadres des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés  
Cadres de l'immobilier  
Cadres de l'hôtellerie et de la restauration

### **38 INGENIEURS ET CADRES TECHNIQUES D'ENTREPRISE**

Directeurs techniques des grandes entreprises  
Ingénieurs et cadres d'étude et d'exploitation de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts  
Ingénieurs et cadres d'étude et développement de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts  
Ingénieurs et cadres de production et d'exploitation de l'agriculture, la pêche, les eaux et forêts  
Ingénieurs et cadres d'étude du bâtiment et des travaux publics  
Architectes salariés  
Ingénieurs, cadres de chantier et conducteurs de travaux (cadres) du bâtiment et des travaux publics  
Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en bâtiment, travaux publics  
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en électricité, électronique  
Ingénieurs et cadres de fabrication en matériel électrique, électronique  
Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel électrique ou électronique professionnel  
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en mécanique et travail des métaux  
Ingénieurs et cadres de fabrication en mécanique et travail des métaux  
Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel mécanique professionnel  
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)  
Ingénieurs et cadres de fabrication des industries de transformation (agroalimentaire, chimie, métallurgie, matériaux lourds)  
Ingénieurs et cadres technico-commerciaux des industries de transformations (biens intermédiaires)  
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois, énergie, eau)  
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement de la distribution d'énergie, eau  
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)  
Ingénieurs et cadres de la production et de la distribution d'énergie, eau  
Ingénieurs et cadres de fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)  
Ingénieurs et cadres des achats et approvisionnements industriels  
Ingénieurs et cadres de la logistique, du planning et de l'ordonnancement  
Ingénieurs et cadres des méthodes de production  
Ingénieurs et cadres du contrôle-qualité  
Ingénieurs et cadres de la maintenance, de l'entretien et des travaux neufs  
Ingénieurs et cadres techniques de l'environnement  
Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique  
Ingénieurs et cadres d'administration, maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique  
Chefs de projets informatiques, responsables informatiques  
Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en informatique et télécommunications  
Ingénieurs et cadres spécialistes des télécommunications  
Ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports  
Officiers et cadres navigants techniques et commerciaux de l'aviation civile  
Officiers et cadres navigants techniques de la marine marchande

### **42 INSTITUTEURS ET ASSIMILES**

Instituteurs  
Professeurs des écoles  
Professeurs d'enseignement général des collèges  
Professeurs de lycée professionnel  
Maîtres auxiliaires et professeurs contractuels de l'enseignement secondaire  
Conseillers principaux d'éducation  
Surveillants et aides-éducateurs des établissements d'enseignement  
Moniteurs d'école de conduite

Formateurs et animateurs de formation continue  
Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels  
Sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine

#### **43 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES DE LA SANTE ET DU TRAVAIL SOCIAL**

Cadres infirmiers et assimilés  
Infirmiers psychiatriques  
Puéricultrices  
Infirmiers spécialisés (autres qu'infirmiers psychiatriques et puéricultrices)  
Sages-femmes (libérales ou salariées)  
Infirmiers en soins généraux, salariés  
Infirmiers libéraux  
Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, libéraux  
Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, salariés  
Autres spécialistes de la rééducation, libéraux  
Autres spécialistes de la rééducation, salariés  
Techniciens médicaux  
Opticiens lunetiers et audioprothésistes (indépendants et salariés)  
Autres spécialistes de l'appareillage médical (indépendants et salariés)  
Préparateurs en pharmacie  
Cadres de l'intervention socio-éducative  
Assistants de service social  
Conseillers en économie sociale familiale  
Educateurs spécialisés  
Moniteurs éducateurs  
Educateurs techniques spécialisés, moniteurs d'atelier  
Educateurs de jeunes enfants  
Directeurs de centres socioculturels et de loisirs  
Animateurs socioculturels et de loisirs

#### **44 CLERGE, RELIGIEUX**

Clergé séculier  
Clergé régulier

#### **45 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES ADMINISTRATIVES DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Professions intermédiaires de la Poste  
Professions intermédiaires administratives de France Télécom (statut public)  
Contrôleurs des Impôts, du Trésor, des Douanes et assimilés  
Ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne  
Autres personnels administratifs de catégorie B de l'Etat (hors Enseignement, Patrimoine, Impôts, Trésor, Douanes)  
Personnels administratifs de catégorie B des collectivités locales et des hôpitaux (hors Enseignement, Patrimoine)  
Professions intermédiaires administratives des collectivités locales  
Professions intermédiaires administratives des hôpitaux  
Inspecteurs et officiers de police  
Adjudants-chefs, adjudants et sous-officiers de rang supérieur de l'Armée et de la Gendarmerie

#### **46 PROFESSIONS INTERMEDIAIRES ADMINISTRATIVES ET COMMERCIALES DES ENTREPRISES**

Personnel de secrétariat de niveau supérieur, secrétaires de direction (non cadres)  
Secrétaires de direction, assistants de direction (non cadres)  
Secrétaires de niveau supérieur (non cadres, hors secrétaires de direction)  
Maîtrise et techniciens des services financiers ou comptables  
Maîtrise et techniciens administratifs des services juridiques ou du personnel  
Maîtrise et techniciens administratifs des autres services administratifs  
Chefs de petites surfaces de vente (salariés ou mandataires)  
Maîtrise de l'exploitation des magasins de vente  
Acheteurs non classés cadres, aides-acheteurs  
Animateurs commerciaux des magasins de vente, marchandiseurs (non cadres)  
Autres professions intermédiaires commerciales (sauf techniciens des forces de vente)  
Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en informatique



Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en biens d'équipement, en biens intermédiaires, commerce interindustriel (hors informatique)  
Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en biens de consommation auprès d'entreprises  
Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants en services auprès d'entreprises ou de professionnels (hors banque, assurance, informatique)  
Techniciens commerciaux et technico-commerciaux, représentants auprès de particuliers (hors banque, assurance, informatique)  
Assistants de la publicité, des relations publiques (indépendants ou salariés)  
Interprètes, traducteurs (indépendants ou salariés)  
Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration (indépendants et salariés)  
Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (indépendants ou salariés)  
Photographes (indépendants et salariés)  
Responsables commerciaux et administratifs des transports de voyageurs et du tourisme (non cadres)  
Responsables commerciaux et administratifs des transports de marchandises (non cadres)  
Responsables d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises (non cadres)  
Chargés de clientèle bancaire  
Techniciens des opérations bancaires  
Professions intermédiaires techniques et commerciales des assurances  
Professions intermédiaires techniques des organismes de sécurité sociale  
Maîtrise de restauration : salle et service  
Maîtrise de l'hébergement : hall et étages

#### **47 TECHNICIENS**

Techniciens d'étude et de conseil en agriculture, eaux et forêt  
Techniciens d'exploitation et de contrôle de la production en agriculture, eaux et forêt  
Dessinateurs en bâtiment, travaux publics  
Géomètres, topographes  
Mètres et techniciens divers du bâtiment et des travaux publics  
Techniciens des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales  
Dessinateurs en électricité, électromécanique et électronique  
Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en électricité, électromécanique et électronique  
Techniciens de fabrication et de contrôle-qualité en électricité, électromécanique et électronique  
Dessinateurs en construction mécanique et travail des métaux  
Techniciens de recherche-développement et des méthodes de fabrication en construction mécanique et travail des métaux  
Techniciens de fabrication et de contrôle-qualité en construction mécanique et travail des métaux  
Techniciens de recherche-développement et des méthodes de production des industries de transformation  
Techniciens de production et de contrôle-qualité des industries de transformation  
Assistants techniques, techniciens de l'imprimerie et de l'édition  
Techniciens de l'industrie des matériaux souples, de l'ameublement et du bois  
Techniciens de la logistique, du planning et de l'ordonnancement  
Techniciens d'installation et de maintenance des équipements industriels (électriques, électromécaniques, mécaniques, hors informatique)  
Techniciens d'installation et de maintenance des équipements non industriels (hors informatique et télécommunications)  
Techniciens de l'environnement et du traitement des pollutions  
Techniciens d'étude et de développement en informatique  
Techniciens de production, d'exploitation en informatique  
Techniciens d'installation, de maintenance, support et services aux utilisateurs en informatique  
Techniciens des télécommunications et de l'informatique des réseaux  
Techniciens des laboratoires de recherche publique ou de l'enseignement  
Experts salariés ou indépendants de niveau technicien, techniciens divers

#### **CONTREMAITRES, AGENTS DE MAITRISE**

Contremaîtres et agents d'encadrement (non cadres) en agriculture, sylviculture  
Maîtres d'équipage de la marine marchande et de la pêche

Conducteurs de travaux (non cadres)  
Chefs de chantier (non cadres)  
Agents de maîtrise en fabrication de matériel électrique, électronique  
Agents de maîtrise en construction mécanique, travail des métaux  
Agents de maîtrise en fabrication : agroalimentaire, chimie, plasturgie, pharmacie.  
Agents de maîtrise en fabrication : métallurgie, matériaux lourds et autres industries de transformation  
Agents de maîtrise et techniciens en production et distribution d'énergie, eau, chauffage  
Agents de maîtrise en fabrication des autres industries (imprimerie, matériaux souples, ameublement et bois)  
Agents de maîtrise en maintenance, installation en électricité, électromécanique et électronique  
Agents de maîtrise en maintenance, installation en mécanique  
Agents de maîtrise en entretien général, installation, travaux neufs (hors mécanique, électromécanique, électronique)  
Responsables d'entrepôt, de magasinage  
Responsables du tri, de l'emballage, de l'expédition et autres responsables de la manutention  
Maîtrise de restauration : cuisine/production  
Maîtrise de restauration : gestion d'établissement

### **EMPLOYES CIVILS ET AGENTS DE SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Employés de la Poste  
Employés de France Télécom (statut public)  
Agents de constatation ou de recouvrement des Impôts, du Trésor, des Douanes  
Adjoints administratifs de la fonction publique (y.c. enseignement)  
Adjoints administratifs de l'Etat et assimilés (sauf Poste, France Télécom)  
Adjoints administratifs des collectivités locales  
Adjoints administratifs des hôpitaux publics  
Agents administratifs de la fonction publique (y.c. enseignement)  
Agents administratifs de l'Etat et assimilés (sauf Poste, France Télécom)  
Agents administratifs des collectivités locales  
Agents administratifs des hôpitaux publics  
Agents de service des établissements primaires  
Agents de service des autres établissements d'enseignement  
Agents de service de la fonction publique (sauf écoles, hôpitaux)  
Agents de service hospitaliers (de la fonction publique ou du secteur privé)  
Aides-soignants (de la fonction publique ou du secteur privé)  
Assistants dentaires, médicaux et vétérinaires, aides de techniciens médicaux  
Auxiliaires de puériculture  
Aides médico-psychologiques  
Ambulanciers salariés (du secteur public ou du secteur privé)

### **POLICIERS ET MILITAIRES**

Agents de police de l'Etat  
Agents des polices municipales  
Surveillants de l'administration pénitentiaire  
Gendarmes (de grade inférieur à adjudant)  
Sergents et sous-officiers de grade équivalent des Armées (sauf pompiers militaires)  
Hommes du rang (sauf pompiers militaires)  
Pompiers (y. c. pompiers militaires)  
Agents techniques forestiers, gardes des espaces naturels  
Agents de surveillance du patrimoine et des administrations  
Agents civils de sécurité et de surveillance  
Convoyeurs de fonds, gardes du corps, enquêteurs privés et métiers assimilés (salariés)

### **EMPLOYES ADMINISTRATIFS D'ENTREPRISE**

Agents et hôtesses d'accueil et d'information (hors hôtellerie)  
Agents d'accueil qualifiés, hôtesses d'accueil et d'information  
Agents d'accueil non qualifiés  
Standardistes, téléphonistes  
Secrétaires  
Dactylos, sténodactylos (sans secrétariat), opérateurs de traitement de texte  
Employés des services comptables ou financiers  
Employés qualifiés des services comptables ou financiers

Employés non qualifiés des services comptables ou financiers  
Employés administratifs divers d'entreprises  
Employés qualifiés des services du personnel et des services juridiques  
Employés qualifiés des services commerciaux des entreprises (hors vente)  
Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises  
Employés administratifs non qualifiés  
Employés et opérateurs d'exploitation en informatique  
Employés administratifs des services techniques de la banque  
Employés des services commerciaux de la banque  
Employés des services techniques des assurances  
Employés des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés  
Contrôleurs des transports (personnels roulants)  
Agents des services commerciaux des transports de voyageurs et du tourisme  
Employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises  
Hôtesse de l'air et stewards  
Autres agents et hôtesse d'accompagnement (transports, tourisme)

### **EMPLOYES DE COMMERCE**

Employés de libre-service du commerce et magasiniers  
Caissiers de magasin  
Vendeurs non spécialisés  
Vendeurs polyvalents des grands magasins  
Autres vendeurs non spécialisés  
Vendeurs en alimentation  
Vendeurs en ameublement, décor, équipement du foyer  
Vendeurs en droguerie, bazar, quincaillerie, bricolage  
Vendeurs du commerce de fleurs  
Vendeurs en habillement et articles de sport  
Vendeurs en produits de beauté, de luxe (hors biens culturels) et optique  
Vendeurs de biens culturels (livres, disques, multimédia, objets d'art)  
Vendeurs de tabac, presse et articles divers  
Pompistes et gérants de station-service (salariés ou mandataires)  
Vendeurs par correspondance, télévendeurs  
Vendeurs en gros de biens d'équipement, biens intermédiaires

### **PERSONNELS DES SERVICES DIRECTS AUX PARTICULIERS**

Serveurs, commis de restaurant, garçons (bar, brasserie, café ou restaurant)  
Serveurs, commis de restaurant, garçons qualifiés  
Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés  
Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration  
Employés de l'hôtellerie : réception et hall  
Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie  
Manucures, esthéticiens (salariés)  
Coiffeurs salariés  
Assistants maternelles, gardiennes d'enfants, familles d'accueil  
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales  
Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers  
Concierges, gardiens d'immeubles  
Employés des services divers

### **OUVRIERS QUALIFIES**

Chefs d'équipe du gros œuvre et des travaux publics  
Ouvriers qualifiés du travail du béton  
Conducteurs qualifiés d'engins de chantiers du bâtiment et des travaux publics  
Ouvriers des travaux publics en installations électriques et de télécommunications  
Autres ouvriers qualifiés des travaux publics  
Ouvriers qualifiés des travaux publics (salariés de l'Etat et des collectivités locales)  
Mineurs de fond qualifiés et autres ouvriers qualifiés des industries d'extraction (carrières, pétrole, gaz...)  
Opérateurs qualifiés sur machines automatiques en production électrique ou électronique  
Câbleurs qualifiés, bobiniers qualifiés  
Monteurs câbleurs qualifiés en électricité  
Câbleurs qualifiés en électronique (prototype, unité, petite série)

Autres monteurs câbleurs en électronique  
Bobiniers qualifiés  
Plateformistes, contrôleurs qualifiés de matériel électrique ou électronique  
Chaudronniers-tôliers industriels, opérateurs qualifiés du travail en forge, conducteurs qualifiés d'équipement de formage, traceurs qualifiés  
Tuyauteurs industriels qualifiés  
Soudeurs qualifiés sur métaux  
Opérateurs qualifiés sur machine de soudage  
Soudeurs manuels  
Opérateurs qualifiés d'usinage des métaux travaillant à l'unité ou en petite série, moulistes qualifiés  
Opérateurs qualifiés d'usinage des métaux sur autres machines (sauf moulistes)  
Monteurs qualifiés d'ensembles mécaniques  
Monteurs, metteurs au point très qualifiés d'ensembles mécaniques travaillant à l'unité ou en petite série  
Monteurs qualifiés d'ensembles mécaniques travaillant en moyenne ou en grande série  
Monteurs qualifiés en structures métalliques  
Ouvriers qualifiés de contrôle et d'essais en mécanique  
Ouvriers qualifiés des traitements thermiques et de surface sur métaux  
Autres mécaniciens ou ajusteurs qualifiés (ou spécialité non reconnue)  
Pilotes d'installation lourde des industries de transformation : agroalimentaire, chimie, plasturgie, énergie  
Ouvriers qualifiés et agents qualifiés de laboratoire : agroalimentaire, chimie, biologie, pharmacie  
Autres opérateurs et ouvriers qualifiés de la chimie (y. c. pharmacie) et de la plasturgie  
Opérateurs de la transformation des viandes  
Autres opérateurs et ouvriers qualifiés de l'industrie agricole et alimentaire (hors transformation des viandes)  
Autres opérateurs travaillant sur installations ou machines : industrie agroalimentaire (hors transformation des viandes)  
Autres ouvriers de production qualifiés ne travaillant pas sur machine : industrie agroalimentaire (hors transformation des viandes)  
Ouvriers qualifiés des autres industries (eau, gaz, énergie, chauffage)  
Pilotes d'installation lourde des industries de transformation : métallurgie, production verrière, matériaux de construction  
Autres opérateurs et ouvriers qualifiés : métallurgie, production verrière, matériaux de construction  
Opérateurs et ouvriers qualifiés des industries lourdes du bois et de la fabrication du papier-carton  
Opérateurs qualifiés du textile et de la mégisserie  
Ouvriers qualifiés de la coupe des vêtements et de l'habillement, autres opérateurs de confection qualifiés  
Ouvriers qualifiés du travail industriel du cuir  
Ouvriers qualifiés de scierie, de la menuiserie industrielle et de l'ameublement  
Ouvriers de la photogravure et des laboratoires photographiques et cinématographiques  
Ouvriers de la composition et de l'impression, ouvriers qualifiés de la brochure, de la reliure et du façonnage du papier-carton  
Mécaniciens qualifiés de maintenance, entretien : équipements industriels  
Electromécaniciens, électriciens qualifiés d'entretien : équipements industriels  
Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (travail des métaux, mécanique)  
Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (hors travail des métaux et mécanique)  
Ouvriers qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets  
Agents qualifiés de laboratoire (sauf chimie, santé)  
Ouvriers qualifiés divers de type industriel  
Jardiniers  
Maçons qualifiés  
Ouvriers qualifiés du travail de la pierre  
Charpentiers en bois qualifiés  
Menuisiers qualifiés du bâtiment  
Couvreurs qualifiés  
Plombiers et chauffagistes qualifiés  
Peintres et ouvriers qualifiés de pose de revêtements sur supports verticaux  
632h Soliers moquetteurs et ouvriers qualifiés de pose de revêtements souples sur supports horizontaux

Monteurs qualifiés en agencement, isolation  
Ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments  
Electriciens qualifiés de type artisanal (y. c. bâtiment)  
Dépanneurs qualifiés en radiotélévision, électroménager, matériel électronique (salariés)  
Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance entretien, réparation : automobile  
Electriciens, électroniciens qualifiés en maintenance, entretien : équipements non industriels  
Carrossiers d'automobiles qualifiés  
Métalliers, serruriers qualifiés  
Mécaniciens qualifiés en maintenance, entretien, réparation : automobile  
Mécaniciens qualifiés de maintenance, entretien : équipements non industriels  
Tailleurs et couturières qualifiés, ouvriers qualifiés du travail des étoffes (sauf fabrication de vêtements), ouvriers qualifiés de type artisanal du travail du cuir  
Bouchers (sauf industrie de la viande)  
Charcutiers (sauf industrie de la viande)  
Boulangers, pâtisseries (sauf activité industrielle)  
Cuisiniers et commis de cuisine  
Modeleurs (sauf modeleurs de métal), mouleurs-noyauteurs à la main, ouvriers qualifiés du travail du verre ou de la céramique à la main  
Ouvriers d'art  
Ouvriers et techniciens des spectacles vivants et audiovisuels  
Ouvriers qualifiés divers de type artisanal  
Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)  
Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)  
Conducteurs de taxi (salariés)  
Conducteurs de voiture particulière (salariés)  
Conducteurs livreurs, coursiers (salariés)  
Conducteurs de véhicule de ramassage des ordures ménagères  
Conducteurs d'engin lourd de levage  
Conducteurs d'engin lourd de manœuvre  
Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes  
Dockers  
Magasiniers qualifiés  
Conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés  
Conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés (sauf remontées mécaniques)  
Conducteurs qualifiés de systèmes de remontées mécaniques  
Autres agents et ouvriers qualifiés (sédentaires) des services d'exploitation des transports  
Matelots de la marine marchande, capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale (salariés)  
Matelots de la marine marchande  
Capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale

### **OUVRIERS NON QUALIFIES**

Ouvriers non qualifiés des travaux publics de l'Etat et des collectivités locales  
Ouvriers non qualifiés des travaux publics, du travail du béton et de l'extraction, hors Etat et collectivités locales  
Ouvriers non qualifiés des travaux publics et du travail du béton  
Aides-mineurs, ouvriers non qualifiés de l'extraction  
Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique  
Ouvriers de production non qualifiés travaillant par enlèvement de métal  
Ouvriers de production non qualifiés travaillant par formage de métal  
Ouvriers non qualifiés de montage, contrôle en mécanique et travail des métaux  
Ouvriers de production non qualifiés : chimie, pharmacie, plasturgie  
Ouvriers de production non qualifiés de la transformation des viandes  
Autres ouvriers de production non qualifiés : industrie agro-alimentaire  
Ouvriers de production non qualifiés : métallurgie, production verrière, céramique, matériaux de construction  
Ouvriers de production non qualifiés : industrie lourde du bois, fabrication des papiers et cartons  
Ouvriers de production non qualifiés du textile et de la confection, de la tannerie, mégisserie  
Et du travail du cuir  
Ouvriers de production non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement  
Ouvriers de production non qualifiés de l'imprimerie, presse, édition  
Manutentionnaires non qualifiés  
Déménageurs (hors chauffeurs-déménageurs), non qualifiés

Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés  
Agents non qualifiés des services d'exploitation des transports  
Ouvriers non qualifiés divers de type industriel  
Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment  
Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment  
Métalliers, serruriers, réparateurs en mécanique non qualifiés  
Apprentis boulangers, bouchers, charcutiers  
Nettoyeurs  
Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets  
Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal

#### **OUVRIERS AGRICOLES**

Conducteurs d'engin agricole ou forestier  
Ouvriers de l'élevage  
Ouvriers du maraîchage ou de l'horticulture  
Ouvriers de la viticulture ou de l'arboriculture fruitière  
Ouvriers agricoles sans spécialisation particulière  
Ouvriers de l'exploitation forestière ou de la sylviculture  
Marins-pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture

#### **RETRAITES**

Anciens agriculteurs exploitants  
Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise  
Anciens cadres  
Anciennes professions intermédiaires  
Anciens employés  
Anciens ouvriers

#### **Chômeurs n'ayant jamais travaillé**

#### **AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE**

Militaires du contingent  
Elèves, étudiants  
Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraites)  
Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraites)

## **Nous contacter**

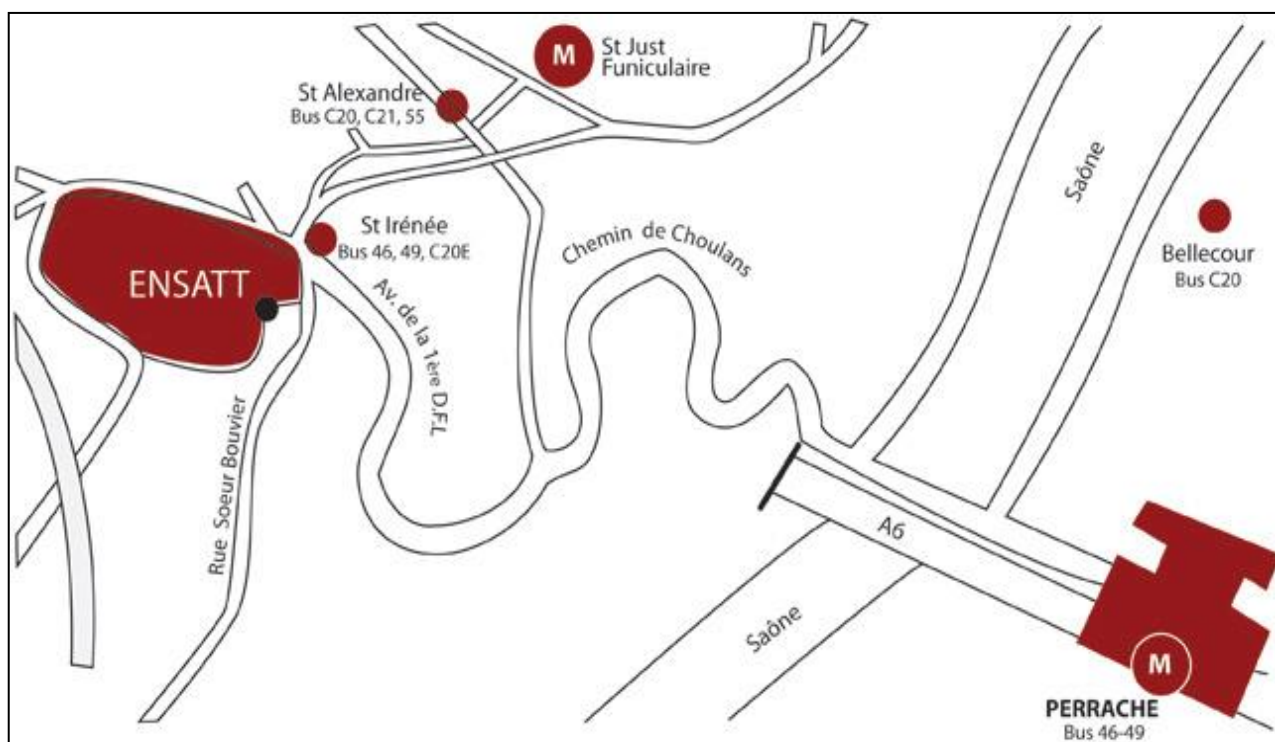
**[concours@ensatt.fr](mailto:concours@ensatt.fr)**

04.78.15.05.05 - Fax : 04.78.15.05.39

ENSATT, 4 rue Sœur Bouvier 69322 Lyon cedex

# Accès à l'ENSATT

Lyon 5<sup>e</sup> arrondissement



**En train :** Gare de Lyon Perrache (Lyon, 2<sup>e</sup> arrondissement) puis 15 mn en bus environ

**En bus :** 1) Depuis la gare de Perrache :

Arrêt Saint-Irénée : lignes 46 et 49

Arrêt St-Alexandre : ligne C21

2) depuis la place Bellecour :

Arrêt Saint-Irénée : ligne C20E

Arrêt St-Alexandre : ligne C20

**En funiculaire :**

Arrêt Saint Just : ligne F1

Horaires des bus consulter le site : [www.tcl.fr](http://www.tcl.fr)